



Poweo Direct Energie

Comptes annuels 2012

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN - ACTIF	5
BILAN - PASSIF.....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTE 2. COMPARABILITE DES EXERCICES	13
NOTE 3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	18
NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES	20
NOTE 5. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	21
NOTE 6. CHARGES EXTERNES.....	21
NOTE 7. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22
NOTE 8. CHARGES DE PERSONNEL.....	23
NOTE 9. AUTRES CHARGES	23
NOTE 10. RESULTAT FINANCIER.....	23
NOTE 11. RESULTAT EXCEPTIONNEL	24
NOTE 12. IMPOTS.....	25
NOTE 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	25
NOTE 14. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26
NOTE 15. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION	27
NOTE 16. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
NOTE 17. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	29
NOTE 18. CAPITAUX PROPRES	30
NOTE 19. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	31
NOTE 20. DETTES FINANCIERES	32
NOTE 21. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF.....	32
NOTE 22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	33
NOTE 23. SITUATION FISCALE	36
NOTE 24. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	37
NOTE 25. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	39
NOTE 26. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES.....	39
NOTE 27. REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	39
NOTE 28. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	40

NOTE 29. COMPTES CONSOLIDES	40
NOTE 30. EVENEMENTS POST CLÔTURE	40

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2012	2011
Ventes de marchandises		773 710	634 859
Production vendue - services		413 995	115 672
Chiffres d'affaires	4	1 187 705	750 531
Production immobilisée		1 134	25
Subventions d'exploitation	5	31	7
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		30 161	15 910
Autres produits		1 358	49
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 220 390	766 522
Achats de marchandises		723 815	561 527
Variation de stock (marchandises)	6.1	4 720	(4 741)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		338 258	118 326
Autres achats et charges externes	6.2	45 796	28 483
Achats et charges externes		1 112 589	703 595
Impôts, taxes et versements assimilés	7	46 540	18 532
Salaires et traitements		20 693	10 386
Charges sociales		9 914	3 987
Charges de personnel	8	30 607	14 373
Dotations aux amortissements sur immobilisations		27 919	1 740
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		16 314	8 935
Dotations aux provisions pour risques et charges		7 759	8 830
Dotations d'exploitation		51 991	19 505
Autres charges	9	24 627	8 975
CHARGES D'EXPLOITATION		1 266 353	764 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		(45 963)	1 541
Produits financiers de participations		1 920	-
Autres intérêts et produits assimilés		975	579
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 702	16 645
Différences positives de change		6	6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		231	568
PRODUITS FINANCIERS		10 834	17 797
Dotations financières aux amortissements et provisions		14 551	4 345
Intérêts et charges assimilées		4 197	290
Différences négatives de change		4	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		699	1 786
CHARGES FINANCIERES		19 451	6 424
RESULTAT FINANCIER	10	(8 617)	11 373
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(54 580)	12 914
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		36 313	593
Produits exceptionnels sur opérations en capital		72 853	120 000
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		25 744	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		134 910	120 593
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36 219	1 290
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		41 133	135 175
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		6 500	28 014
CHARGES EXCEPTIONNELLES		83 852	164 479
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	51 057	(43 886)
Impôts sur les bénéfices	12	(300)	(1 316)
BENEFICE OU PERTE		(3 223)	(29 655)

Les états financiers respectent les nouveaux principes de présentation de la Société. Ces principes et leurs impacts sur les états financiers 2011 sont détaillés dans la note 2.2 « Changement de présentation ».

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amort. et dep.	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires		7 486	(5 156)	2 330	2 940
Autres immobilisations incorporelles		111 580	(83 318)	28 263	6
Immobilisations en cours		1 002	-	1 002	-
Immobilisations incorporelles	13	120 068	(88 474)	31 594	2 946
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		5 421	(4 163)	1 258	1 030
Immobilisations en cours		-	-	-	140
Immobilisations corporelles	13	5 421	(4 163)	1 258	1 170
Participations		27 806	(14 772)	13 034	1 006
Créances rattachées à des participations		30 878	(14 143)	16 735	1 168
Autres immobilisations financières		44 507	(12 999)	31 508	75 048
Immobilisations financières	14	103 191	(41 914)	61 277	77 222
ACTIF IMMOBILISE		228 681	(134 551)	94 130	81 338
Matières premières, approvisionnements		-	-	-	-
Marchandises		14 746	-	14 746	10 096
Stocks et En-cours	15	14 746	-	14 746	10 096
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande		160	-	160	-
Clients et comptes rattachés		142 389	(18 669)	123 719	90 755
Autres créances		36 517	-	36 517	21 031
Créances	16.1	179 065	(18 669)	160 396	111 786
Valeurs mobilières de placement	17	847	-	847	32 032
Autres titres conférant un droit de propriété	17	-	-	-	1 004
Disponibilités	17	57 743	-	57 743	4 492
Charges constatées d'avance	16.2	2 281	-	2 281	47 479
Disponibilités et divers		60 871	-	60 871	85 007
ACTIF CIRCULANT		254 682	(18 669)	236 013	206 889
TOTAL ACTIF		483 363	(153 220)	330 142	288 227

Les états financiers respectent les nouveaux principes de présentation de la Société. Ces principes et leurs impacts sur les états financiers 2011 sont détaillés dans la note 2.2 « Changement de présentation ».

BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital social ou individuel		4 657	16 392
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		26 465	307 062
Report à nouveau		(217)	(266 536)
Résultat de l'exercice		(3 223)	(29 655)
CAPITAUX PROPRES	18	27 682	27 263
Provisions pour risques		8 550	30 475
Provisions pour charges		417	90
Provisions pour risques et charges	19	8 967	30 565
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		242	133
Emprunts et dettes financières divers		32 900	2 298
Dettes financières	20	33 142	2 431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		107 666	100 666
Dettes fiscales et sociales		101 055	44 870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 207	1 014
Autres dettes		26 635	36 169
Dettes diverses	21.1	253 562	182 718
Produits constatés d'avance	21.2	6 789	45 251
DETTES		302 460	260 964
TOTAL PASSIF		330 142	288 227

Les états financiers respectent les nouveaux principes de présentation de la Société. Ces principes et leurs impacts sur les états financiers 2011 sont détaillés dans la note 2.2 « Changement de présentation ».

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La fusion-absorption de Direct Energie par Poweo a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2012 a approuvé le changement de dénomination sociale de Poweo en Poweo Direct Energie.

Poweo Direct Energie (« la Société »), maison mère du Groupe Poweo Direct Energie, est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Poweo Direct Energie présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 et complété des règlements subséquents. Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaire relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée et la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisition des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont composés essentiellement de gaz.

Le stock de gaz est valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et les sorties sont valorisées mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré. A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances client sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de SICAV monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels non comptabilisés.

1.7 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

1.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.9 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnité de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur dans la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.10 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.11 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX Power Derivatives, Powernext).

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 22 des annexes.

Les variations de valeur des contrats sont enregistrées de façons différentes selon qu'elles s'inscrivent ou non dans le cadre d'opérations de couverture.

Une opération n'est qualifiée de couverture que si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Elle a pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement existant ou une transaction future non encore matérialisée par un engagement si cette transaction est définie avec précision et possède une probabilité suffisante de réalisation ;
- L'identification du risque à couvrir est effectuée après la prise en compte des autres actifs, passifs et engagements ;

- Une corrélation est établie entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture ; en effet, la réduction du risque résulte d'une neutralisation totale ou partielle, recherchée, a priori, entre les pertes éventuelles sur l'élément couvert et les gains sur les contrats négociés en couverture.

Les contrats qualifiés de couverture sont identifiés et traités comptablement en tant que tels dès leur origine et ils conservent cette qualification jusqu'à leur échéance ou leur dénouement. Les variations de valeur de ces contrats sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément. Par conséquent, l'impact de ces contrats de couverture est enregistré en résultat d'exploitation au fur et à mesure des livraisons d'énergie couvertes.

Pour les contrats non qualifiés de couverture :

- Sur les marchés organisés, les variations de valeur des contrats sont portées au compte de résultat en charges d'exploitation ou chiffre d'affaires.
- Sur les marchés de gré à gré, les gains et pertes latentes sur contrats n'interviennent pas dans la formation du résultat. Si l'ensemble des transactions de gré à gré non qualifiées de couverture engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision.

1.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;

- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.
La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.13 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. COMPARABILITE DES EXERCICES

2.1 Fusion-absorption de Direct Energie

L'opération de fusion par absorption de Direct Energie par Poweo a été approuvée par les Assemblées Générales des deux sociétés le 11 juillet 2012 rendant cette fusion effective. La dénomination sociale est désormais Poweo Direct Energie.

En application de l'article L. 236-4 du Code de commerce, le traité de fusion prévoit un effet rétroactif au plan comptable et au plan fiscal au 1^{er} janvier 2012. En conséquence, les résultats de toutes les opérations effectuées par Direct Energie à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date effective de réalisation de la fusion (période intercalaire) ont été reprises dans la comptabilité de Poweo au titre de la période intercalaire.

Les conditions de la fusion par absorption de Direct Energie par Poweo ont été établies sur la base des comptes sociaux au 31 décembre 2011 des deux sociétés et sur la base d'une parité de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie. L'opération a été précédée d'opérations comptabilisées dans les comptes de Poweo au titre de la période intercalaire.

2.1.1 Opérations préalables à la fusion

En date du 8 juin 2012, Poweo a procédé à une réduction de capital motivée par des pertes de 14 753 milliers d'euros par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,1 euro avec imputation d'une partie des pertes de l'exercice 2011 d'égale montant (soit un capital social réduit de 16 392 milliers d'euros à 1 639 milliers d'euros).

Le solde du résultat déficitaire de 2011 et les pertes du passé ont été apurés par imputation de l'ensemble du report à nouveau d'un montant de 281 438 milliers d'euros sur le compte de prime d'émission (réduisant ainsi le solde de prime d'émission à 25 624 milliers d'euros).

2.1.2 Liens de capital

Préalablement à la date de réalisation de la fusion, Direct Energie détenait 7 541 290 actions Poweo et Poweo ne détenait pas d'action Direct Energie.

Conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il n'a pas été procédé à l'échange des actions auto-détenues par Direct Energie.

En pratique, lors de la fusion, les actions propres détenues par Direct Energie le 11 juillet 2012, soit 6 022 actions représentant un montant de 4 215 milliers d'euros, sont venues en correction de l'actif net à rémunérer.

2.1.3 Evaluation des actifs et passifs apportés par Direct Energie

Conformément au règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, la fusion par absorption de Direct Energie par Poweo a été réalisée sur la base des valeurs comptables au 31 décembre 2011 des éléments d'actifs et de passifs transmis par Direct Energie, telles que figurant dans les comptes sociaux de Direct Energie au 31 décembre 2011.

2.1.4 Actif net apporté par Direct Energie au 31 décembre 2011

L'actif net apporté par Direct Energie sur la base de ses comptes arrêtés au 31 décembre 2011 s'élève à 7 651 milliers d'euros, correspondant à 281 042 milliers d'euros d'actifs, déduction faite des amortissements et des dépréciations, minorés de 273 391 milliers d'euros de passifs.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amort. Prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	107 588	59 042	48 546
Immobilisations corporelles	2 941	1 518	1 423
Immobilisations financières	80 750	7 000	73 750
Stocks et en-cours	9 370		9 370
Créances	103 491	10 052	93 439
Trésorerie, équivalents de trésorerie et charges constatées d'avance	54 515	-	54 515
Total au 31 décembre 2011 des actifs Direct Energie SA apportés	358 655	77 613	281 042
Provisions pour risques et charges			1 753
Dettes financières			62 391
Autres dettes			208 664
Produits constatés d'avance			584
Total au 31 décembre 2011 du passif pris en charge			273 391
ACTIF NET DE DIRECT ENERGIE AU 31 DECEMBRE 2011			7 651

2.1.5 Valeur de l'actif net apporté après prise en compte des retraitements liés aux opérations de la période intercalaire

S'agissant d'un effet comptable rétroactif au 1^{er} janvier 2012, les opérations suivantes intervenues sur le capital de Direct Energie entre le 1^{er} janvier 2012 et la date effective de la fusion ont été intégrées dans le calcul de l'actif net apporté :

En milliers d'euros

ACTIF NET DE DIRECT ENERGIE AU 31 DECEMBRE 2011	7 651
Prix d'émission des augmentations de capital réalisées depuis le 1er janvier 2012 - à ajouter	379
Versement complémentaire effectué sur le compte de prime sur BSA depuis le 1er janvier 2012 - à ajouter	45
Valeur comptable des actions Direct Energie auto-détenues au 11 juillet 2012 - à soustraire	(4 215)
ACTIF NET APORTE RETRAITE DE DIRECT ENERGIE DEVANT ETRE REMUNERE	3 859

2.1.6 Rémunération de l'actif net apporté et augmentation de capital

Sur cette base, l'actif net apporté par Direct Energie à rémunérer s'élève à 3 859 milliers d'euros. Ce montant correspond aux 322 569 actions Direct Energie détenues par les actionnaires de Direct Energie et ayant vocation à être rémunérées.

La parité a été fixée à 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie. Elle a été déterminée d'un commun accord entre les deux sociétés à partir d'approches multicritères usuellement retenues dans le cadre d'opération similaires.

En échange des 328 595 actions Direct Energie composant le capital social à la date de fusion, et après déduction des 6 022 actions auto-détenues et de l'engagement de 4 actionnaires de Direct Energie de renoncer à la rémunération d'une action qu'ils détiennent chacun, Poweo a procédé à l'émission de 30 172 608 actions nouvelles Poweo SA d'une valeur nominale de 0,1 euro, toutes entièrement libérées.

En conséquence, le capital social de Poweo a été augmenté de 3 017 260,8 euros et porté à 4 656 449,6 euros (en ce compris les 7 541 290 actions Poweo transférées par Direct Energie à Poweo dans le cadre de la fusion).

2.1.7 Prime de fusion

La prime de fusion correspond à la différence entre la valeur comptable des apports de Direct Energie à rémunérer, soit 3 859 milliers d'euros, et la valeur nominale des titres émis en rémunération, soit 3 017 milliers d'euros. Elle ressort à 842 milliers d'euros.

2.1.8 Régime fiscal

L'administration fiscale a donné des agréments pour :

- transférer une partie des déficits de Direct Energie à Poweo Direct Energie sur le fondement des dispositions des articles 209 II et 223 I-6 du CGI ;
- appliquer le régime de faveur prévu aux articles 210 B du CGI à l'opération de fusion absorption.

Dans le cadre de ce régime de faveur, le résultat réalisé par Direct Energie à compter du 1^{er} janvier 2012 est incorporé dans le résultat imposable de Poweo Direct Energie. Poweo Direct Energie s'engage également :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée chez Direct Energie et qui ne sont pas devenues sans objet du fait de la fusion, ainsi que les provisions réglementées dont l'imposition se trouve différée en vertu d'un texte spécial du CGI (article 210 A-3.a. du CGI) ;
- à se substituer à Direct Energie pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du CGI) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les comptes de Direct Energie au 31 décembre 2011 (article 210 A-3.c. du CGI).

Les agréments portent sur les montants suivants :

- 34 960 228 euros au titre des déficits pré-intégration fiscale antérieurement subis par la société Direct Energie
- 105 093 075 euros au titre du déficit d'ensemble antérieurement subit par le groupe fiscal dont la société Direct Energie constituait la société mère.

Par ailleurs, la fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, Poweo Direct Energie bénéficie des dispositions de l'article 816 du CGI et n'est soumise qu'au paiement d'un droit d'enregistrement fixe de 500 euros.

2.2 Changement de présentation

Compte tenu de la fusion intervenue avec Direct Energie, la nouvelle entité Poweo Direct Energie a décidé, dans un souci d'harmonisation, d'adopter les principes suivants pour la présentation des comptes sociaux :

- a) Les avances en compte courant consenties par la Société à ses filiales, présentées dans la rubrique « Autres créances » pour les exercices antérieurs, sont dorénavant présentées dans la rubrique « Créances rattachées à des participations » au sein des immobilisations financières. Ce changement de présentation n'a pas d'impact sur le compte de résultat. Le montant des avances en compte courant nettes des provisions pour dépréciations associées reclassées s'élève à 1 158 milliers d'euros au 31 décembre 2011 ;
- b) Les appels de marge reçus de certaines contreparties présentés dans la rubrique « Emprunts et dettes diverses auprès des établissements de crédit » ont été reclassés dans la rubrique « Emprunts et dettes financières diverses » pour un impact de 2 millions d'euros au 31/12/2011.
- c) Les charges liées à l'acheminement de l'électricité, le transport, stockage et distribution de gaz, la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) et les charges liées aux prestations des gestionnaires des réseaux de distribution précédemment présentées dans la rubrique « Achats de marchandises », sont dorénavant présentées dans la rubrique « Achats de matières premières et autres approvisionnement » des charges externes. Le montant des charges reclassées s'élève à 118,3 millions d'euros pour l'exercice 2011
- d) Les charges liées à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) ainsi que les autres taxes liées à l'énergie précédemment présentées dans la rubrique « Achats de marchandises » sont dorénavant présentées dans la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ». Le montant total des charges reclassées s'élève à 16,7 millions d'euros pour l'exercice 2011.

- e) La CTA (Contribution Tarifaire d’Acheminement) sert à financer les retraites des employés des sociétés soumises au régime des IEG (Industries Electriques et Gazières). Elle est facturée pour le compte de la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières) et récupérée auprès de la CNIEG si la créance client devient irrécouvrable. En conséquence, elle n’a pas à être présentée dans les rubriques de chiffre d’affaires (« Ventes de services ») et de charges (« Achats de marchandises »). En 2011, le retraitement sur ces rubriques porte sur un montant de 6,5 millions d’euros dont 4,8 millions d’euros pour les livraisons d’électricité et 1,7 millions d’euros pour les livraisons de gaz.
- f) Les produits liés à la facturation de frais d’incidents de paiement aux clients qui étaient présentés dans la rubrique « Production vendue – service » du chiffres d’affaires sont dorénavant présentés dans la rubrique « Autres produits ». En 2011, ce retraitement entraîne une baisse de 1,3 millions d’euros de la rubrique « Production vendue – services ».
- g) Les charges liées aux options et packs proposés aux clients précédemment présentés dans la rubrique « Achats de marchandises » sont dorénavant présentés dans la rubrique « Autres achats et charges externes ». Le montant ainsi retraité est de 1 million d’euros en 2011.
- h) Le chiffre d’affaires 2011 lié aux ventes d’électricité effectuées dans le cadre du contrat stratégique dont la cession est devenue effective en janvier 2012 initialement porté dans la rubrique « Production vendue – services » a été reclassé dans la rubrique « Ventes de marchandises » pour un montant de 31,1 millions d’euros.

Note 3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 11 juillet 2012, les actionnaires de Poweo et Direct Energie ont approuvé lors de leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives la fusion par absorption de Direct Energie par Poweo.

A l'issue de la fusion, l'actionnariat de la Société se décompose de la manière suivante : François Premier Energie, Impala et EBM détiennent ensemble de concert 60,8% du capital social (72,6% des droits de vote), le concert formé depuis novembre 2011 par Ecofin et Luxempart détient pour sa part 12,4% du capital social (14,8% des droits de vote) et le public et les salariés du groupe détiennent 10,6% du capital (12,6% des droits de vote). Les différences entre les pourcentages de détention en capital et de droits de vote sont dues aux actions auto-détenues (16,2% du capital), qui correspondent pour l'essentiel à la participation de 46% précédemment détenue par Direct Energie dans Poweo apportée à Poweo dans le cadre de la fusion et qui ne disposent pas du droit de vote. Suite à la fusion, le capital social est constitué de 46 564 496 actions en circulation, pour un nombre total de 39 000 833 droits de vote.

La fusion de Direct Energie et de Poweo a donné naissance à un nouvel acteur majeur du secteur de l'énergie en France. Le nouvel ensemble représente ainsi une base de plus d'1 million de sites clients, dont 83% de consommateurs particuliers. Grâce à un processus d'intégration rapidement mis en œuvre, la Société est en ordre de marche opérationnel pour poursuivre sa dynamique de croissance et d'innovations au service de ses clients. Ainsi, le regroupement de l'ensemble des équipes sur un site commun est effectif depuis le 1er septembre, soit moins de deux mois après la fusion. La migration des offres commerciales, des canaux d'acquisition de clients, des processus d'accès au marché et des systèmes d'information est en cours et devrait être quasiment achevée vers mi 2013.

Le prix « Elu service client de l'année 2013 » a été attribué à Poweo Direct Energie dans la catégorie « Fournisseur d'électricité et de gaz ». Depuis sa création en 2008, Poweo et Direct Energie se sont successivement partagé tous les trophées « Elu service client de l'année » démontrant que la Société place la qualité de sa relation client au cœur de sa stratégie de différenciation sur le marché.

Le Groupe Poweo Direct Energie a vocation à intervenir sur toute la chaîne de valeur du marché de l'énergie, de la production à la distribution et commercialisation de gaz et d'électricité. La Société, détient ainsi 100% de Direct Energie Génération qui développe actuellement plusieurs projets de centrales au gaz naturel de type CCGN. L'Etat a ainsi confié à Poweo Direct Energie et Siemens le projet de construction d'une unité de production électrique en Bretagne afin de répondre au Pacte Electrique Breton signé le 14 décembre 2010. En 2012, Siemens est entré à hauteur de 40% au capital de la société Compagnie Electrique de Bretagne, désormais détenue à 60% par Direct Energie Génération.

La décision du CoRDIS (Comité de règlement des différends et des sanctions) est devenue définitive et ErDF (Electricité Réseau Distribution de France) et Poweo Direct Energie ont mis un terme à leurs contentieux. La part acheminement des impayés des clients de Poweo Direct Energie n'est plus à la charge de la société. Les modalités précises d'application de la décision du CoRDIS ont été précisées par la Commission de Régulation de l'Energie le 17 décembre 2012.

Poweo Direct Energie a conclu en octobre 2012 un contrat qui définit pour les quatre prochaines années les modalités de rémunération de Poweo Direct Energie par ErDF pour la gestion de l'accès du client final de la Société aux réseaux de distribution d'électricité. Ce contrat – uniquement applicable aux nouveaux entrants ne bénéficiant pas des économies d'échelle et d'envergure des fournisseurs historiques – ainsi que l'économie de la rémunération des prestations effectuées par Poweo Direct Energie pour ErDF ont été approuvés par la Commission de Régulation de l'Energie (délibération du 26 juillet 2012) et leur caractère non discriminatoire confirmé par l'Autorité de la Concurrence. Ce contrat a eu un impact positif de 26 millions d'euros sur l'exercice 2012 comptabilisé en produit d'exploitation.

La réalisation effective intervenue en janvier 2012 de la cession d'un actif non stratégique a permis à la Société de réaliser sur l'exercice un produit net exceptionnel de 39 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration de Poweo Direct Energie réuni le 22 octobre 2012 a entériné la décision prise antérieurement à la fusion par les actionnaires historiques du groupe Direct Energie qui ont pris le contrôle du nouveau Groupe combiné le jour de la fusion, de renoncer définitivement à l'exercice des options d'achat conclues avec le Groupe Verbund au moment de la cession par la Société le 4 février 2011 de 60% des titres de la société Poweo Production au Groupe Verbund. Suite à l'opération de cession de la branche Energie Renouvelables de Poweo Production et la prise de participation par Direct Energie dans Poweo, les options d'achat portaient sur 100% du capital des sociétés Poweo Pont-sur-Sambre Production, Poweo Toul Production et Poweo Blaringhem Production. Cette décision a été prise de manière anticipée par rapport à l'échéance desdites options (30 juin 2013), notamment au regard (i) des autres projets de développement du Groupe dans le domaine de la production d'électricité en France, et (ii) des incertitudes générées par la procédure de sauvegarde de Poweo Pont-sur-Sambre Production, ouverte en mars 2012. Cette évolution n'a eu aucun impact sur les comptes de la Société sur l'exercice 2012.

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la cession de 100% des titres détenus (et des comptes courants associés) dans les sociétés Centrale Eolienne de la Fage (CEFA) et Centrale Eolienne du Puech (CEPU) qui exploitent des fermes éoliennes dans l'Aveyron pour une puissance cumulée de 16,1MW. Compte tenu de la provision financière pour dépréciation de 7 millions d'euros qui avait été constituée en 2011, l'impact net de la cession sur l'exercice 2012 a dégagé un profit net de 451 milliers d'euros.

La Société a par ailleurs participé aux augmentations de capital des sociétés Weole et Ijenko pour un montant total de 310 milliers d'euros.

Note 4. CHIFFRE D’AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	270 613	156 712
Reventes d'électricité - activité de gros	240 948	296 389
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	118 688	50 282
Revente de gaz, CO2 et pétrole- activité de gros	143 462	114 150
Fourniture d'électricité et de gaz	773 710	617 533
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	226 312	71 312
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	45 074	19 872
CSPE	50 870	14 876
TCFE et autres taxes	44 761	17 027
Refacturation de frais aux clients	3 223	1 326
Facturation de services annexes	15 926	5 287
Autres prestations de services	27 828	3 299
Prestation de services et autres	413 995	132 999
Chiffre d'affaires total	1 187 705	750 531

Le Chiffre d’Affaires « Fourniture d’électricité et de gaz » est constitué :

- de l’électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués en 2012 de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelevés qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d’abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l’électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

La Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité (TCFE) a été instaurée par la loi NOME au 1^{er} janvier 2011 et a remplacé les Taxes Locales. La TCFE est facturée au client final mais le redevable de cette taxe est le fournisseur d’énergie, dès lors il convient de faire apparaître cette taxe en chiffre d’affaires et en impôts et taxes, ce qui n’était pas le cas pour le dispositif antérieur de Taxes Locales pour lesquelles le redevable était le consommateur final.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l’ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients (frais de rejets de prélèvements, demande de duplicata de facture, ...).

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d’énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d’avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage, ...)

Note 5. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Production immobilisée	1 134	25
Subventions d'exploitation	31	7
Reprise de provisions pour risques et charges	12 083	5 772
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	17 454	9 769
Transfert de charges	625	369
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	30 161	15 910
Prestations sur taxes locales	352	-
Produits divers de gestion courante	1 007	49
Autres produits	1 358	49
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	32 685	15 990

La Production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend 125 milliers d'euro de charges de personnel des effectifs des services internes dédiés à l'acquisition des clients, le solde portant essentiellement sur les systèmes d'informations.

Note 6. CHARGES EXTERNES

6.1 Achats

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Achats d'électricité à terme	471 145	385 962
Achats d'électricité spot	24 235	15 746
Achats gaz	215 578	154 685
Achats Pétrole	(1 421)	(6 152)
Achats CO2	4 495	3 704
Charge de réconciliation des flux électriques	3 756	6 528
Autres frais liés aux achats d'énergie	6 027	1 054
Achats de marchandises	723 815	561 527
Variation de stock de marchandises	4 720	(4 741)
Variation de stock - marchandises	4 720	(4 741)
Acheminement électricité	226 312	75 894
Transport, Stockage, Distribution gaz	61 075	27 534
CSPE	50 870	14 898
Autres approvisionnements	338 258	118 326
Achats	1 066 793	675 112

6.2 Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Charges liées aux services annexes	2 047	1 138
Sous-traitance	13 063	5 820
Location et charges locatives	5 862	3 095
Honoraires	13 384	11 376
Publicité / Communication	1 071	399
Frais postaux et telecom	2 821	377
Frais bancaires	2 176	2 012
Autres	5 372	4 267
Autres achats et charges externes	45 796	28 483

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2012, 4,3 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, d'affranchissements et de service client externalisé). Ce montant était nul en 2011.

Le poste honoraires est essentiellement constitué en 2012 par les dépenses liées aux opérations de fusion.

Note 7. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Impôts et taxes sur rémunérations	555	259
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	702	617
Contribution sociale de solidarité et autres	504	928
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	44 778	16 728
Impôts et taxes	46 540	18 532

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) a été instaurée par la loi NOME au 1^{er} janvier 2011 et a remplacé les Taxes Locales d'Electricité. La TCFE est facturée au client final mais le redevable de cette taxe est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaître cette taxe en chiffre d'affaires et en impôts et taxes, ce qui n'était pas le cas pour le dispositif antérieur de Taxes Locales pour lesquelles le redevable était le consommateur final.

Note 8. CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Salaires et traitements	20 693	10 386
Charges sociales	9 914	3 987
Charges de personnel	30 607	14 373

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2012	2011
Cadres	232	96
Employés et agents de maîtrise	103	34
Effectif moyen	335	130

Note 9. AUTRES CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Jetons de présence	(60)	139
Pertes sur créances irrécouvrables	24 667	8 793
Autres charges de gestion	20	42
Autres charges	24 627	8 975

Note 10. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Reprises sur provisions	7 702	16 645
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	903	581
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	231	352
Différences positives de change	6	6
Autres produits financiers	1 991	213
Produits financiers	10 834	17 797
Dotations financières aux provisions	(14 551)	(4 345)
Intérêts des comptes courants	(2 380)	-
Intérêts sur comptes bancaires ou caution	(1 818)	(290)
Différences négatives de change	(4)	(4)
Autres charges financières	(699)	(1 786)
Charges financières	(19 451)	(6 424)
Résultat financier	(8 617)	11 373

La reprise sur provisions est liée à hauteur de 7 millions d’euros à la cession des titres des sociétés CEPU et CEFA. Les dotations financières aux provisions concernent principalement une provision pour dépréciation des actions auto-détenues pour 13 millions d’euros.

La charge d’ « Intérêts des Comptes Courants » est liée à l’avance de 60 millions d’euros initialement consentie à Direct Energie par ses trois actionnaires de référence. Ces trois actionnaires, qui sont devenus à l’occasion de la fusion absorption de Direct Energie par Poweo, les actionnaires de référence de Poweo Direct Energie ont conclu un accord de concert. Conformément aux termes de cette avance en compte courant, 30 millions d’euros en principal ont été remboursés à la fin de l’exercice 2012.

Les « Intérêts sur comptes bancaires et cautions » sont essentiellement constitués des intérêts sur cautions consenties à la demande de la Société par les établissements bancaires en faveur des contreparties de la Société : Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de la fourniture de l’ARENH (Accès Régulé à l’Electricité Nucléaire Historique), réseaux de transport et de distribution et acteurs des marchés de gros notamment afin de couvrir les appels de marge liés aux variations des prix de marché et à l’énergie livrée non réglée. Dans certains cas, les établissements bancaires exigent d’être contre-garantis par les actionnaires de référence de la Société. Les montants perçus en 2012 par les actionnaires de référence au titre de ces contre-garanties sont de 1.1 millions d’euros.

Note 11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011
Produit de cession des immobilisations	72 853	54
Reprises sur provisions et dépréciations	25 744	
Autres produits exceptionnels	36 313	120 540
Produits exceptionnel	134 910	120 593
VNC des immobilisations cédées	(41 133)	(1 075)
Dotation aux provisions et dépréciations	(6 500)	(28 014)
Autres charges exceptionnelles	(36 219)	(135 390)
Charges exceptionnelles	(83 852)	(164 479)
Résultat exceptionnel	51 057	(43 886)

Le poste « Produit de cession des immobilisations » est essentiellement constitué par la cession d’un actif non stratégique qui a été effective en janvier 2012 et par la cession des titres des sociétés CEPU et CEFA.

Le poste « Autres produits exceptionnels » est essentiellement constitué de sommes perçues par la Société au titre du règlement définitif de certains litiges.

Le poste « VNC des immobilisations cédées » est essentiellement lié aux opérations de cession indiquées supra.

Le poste « Autres charges exceptionnelles » est essentiellement lié à la résiliation de contrats long terme d’accès à l’électricité dont la prime d’accès reconnue en charge constatée d’avance à fin 2011 a été passée en charge en 2012, ces charges sont en parties compensées par une reprise de provision exceptionnelle d’un montant de 17 millions d’euros.

Note 12. IMPOTS

Le produit d'impôt constaté au titre de l'exercice 2012 est constitué du crédit impôt recherche attribuable à la Société.

Note 13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

13.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Aug.	Dim.	31/12/2012
Coûts d'acquisition des clients	-	88 159	4 952	-	93 111
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	5 770	18 242	2 728	785	25 955
Immobilisations en cours	-	1 187	1 870	2 056	1 002
Immobilisations incorporelles	5 770	107 588	9 551	2 841	120 068
Installations générales, agencements et divers	1 174	1 269	30	1 119	1 353
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 451	1 672	51	106	4 068
Immobilisations en cours	140	-	-	140	-
Immobilisations corporelles	3 765	2 941	81	1 365	5 421
Immobilisations brutes	9 534	110 530	9 632	4 206	125 489

Compte tenu des perspectives de marché et des synergies prévues liées à la fusion, la Société a repris l'activation des coûts d'acquisition client à partir de la fusion selon les modalités qui étaient appliquées dans la société Direct Energie.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2012 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les diminutions d'immobilisations incorporelles en cours correspondent essentiellement au transfert, vers les comptes d'immobilisations incorporelles, des immobilisations en cours au 31/12/2011 apportées au moment de la fusion et aux mises en services de projets informatiques.

Les diminutions d'immobilisations autres que les immobilisations en cours correspondent essentiellement à la mise au rebut de logiciels, matériels suite à la fusion.

13.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Aug.	Dim.	31/12/2012
Coûts d'acquisition des clients	-	48 275	21 190	685	68 780
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	2 824	10 767	6 103	-	19 694
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	2 824	59 042	27 293	685	88 474
Installations générales, agencements et divers	654	432	237	469	854
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 941	1 087	391	109	3 309
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 595	1 518	628	578	4 163
Amortissements et dépréciations	5 418	60 560	27 921	1 263	92 637
<i>Dont amortissements linéaires</i>			27 921		
<i>Dont amortissements dégressifs</i>			-		
<i>Dont dépréciations</i>			-		

Note 14. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

14.1 Valeur brute des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Aug.	Dim.	31/12/2012
Titres de participation consolidés	14 787	26 449		15 361	25 876
Titres de participations non consolidés	6	1 607	470	153	1 930
Titres de participation	14 793	28 056	470	15 514	27 806
Créances rattachées à des participations	14 944	11 837	6 324	2 226	30 878
Autres titres immobilisés	-	101	3	104	0
Autres prêts		103	3		106
Dépôts et garanties	74 981	4 331	1 128	72 131	8 307
Actions propres	67	36 000	695	669	36 094
Autres immobilisations financières	75 048	40 535	1 829	72 904	44 507
Immobilisations financières brutes	104 785	80 428	8 623	90 644	103 191

Dans le cadre de la fusion entre Direct Energie et Poweo, Direct Energie a apporté des titres de participation pour un montant total de 28,1 millions d'euros ainsi que 36 millions d'euros de titres de Poweo qui apparaissent en actions propres suite à la fusion.

La cession des titres des sociétés Centrale Eolienne de la Fage et Centrale Eolienne en mai 2012 expliquent la diminution des titres de participation consolidés à hauteur 15,4 millions d'euros et des créances rattachées à des participations à hauteur de 2,2 millions d'euros

La diminution des dépôts est principalement liée à la résiliation d'un contrat d'approvisionnement long terme et à la mise en place de garanties bancaires en remplacement d'autres dépôts.

14.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Dotation	Reprise		31/12/2012
				utilisée	non utilisée	
Participations	13 787	7 000	985	6 549	451	14 772
Créances rattachées à des participations	13 776	-	367	-	-	14 143
Autres immobilisations financières	-	-	12 999	-	-	12 999
Provisions sur immobilisations financières	27 563	7 000	14 351	6 549	451	41 914

La reprise de provision pour dépréciation des autres participations est relative à la cession des titres des Centrale Eolienne de la Fage et Centrale Eolienne du Puech.

La dotation aux provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières concerne essentiellement les actions propres détenues par la Société. La valeur unitaire comptable nette des actions auto détenues a ainsi été ramenée au prix moyen du dernier mois avant la clôture de l'action Poweo Direct Energie sur Alternext.

Note 15. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Aug.	Dim.	31/12/2012
Stocks	10 096	9 370		4 720	14 746
Stock - valeur brute	10 096	9 370	-	4 720	14 746
Dépréciation du stock	-	-	-	-	-
Stock - valeur nette	10 096	9 370	-	4 720	14 746

Le stock est constitué uniquement de gaz et n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

Note 16. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

16.1 Créances clients et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients	58 280	55 435
Clients - factures à établir	84 108	45 078
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	142 389	100 513
Dépréciation des créances clients	(18 669)	(9 757)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	123 719	90 755

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la Société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2012, la Société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Fusion	Dotation	Reprise		31/12/2012
				utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	9 757	10 052	16 314	17 454		18 669

16.2 Charges constatées d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prime d'accès aux contrats électricité	-	28 523
Energie facturée non encore livrée	549	18 277
Charges générales diverses constatées d'avance	1 732	678
Charges constatées d'avances	2 281	47 479

La réduction du poste « Prime d'accès aux contrats électricité » s'explique essentiellement par l'arrêt au 31/12/2012 des contrats long terme d'approvisionnement en électricité conclus avec EDF suite à la décision du Conseil de la Concurrence de juillet 2007.

L'énergie facturée non encore livrée correspond à certains contrats d'approvisionnements d'énergie qui sont facturés le mois précédent celui de la période de livraison. Elle est en forte réduction du fait de l'arrêt des contrats mentionnés ci-dessus.

16.3 Etat des échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	30 878	30 878	
Autres titres immobilisés	0	0	
Autres prêts	106	106	
Dépôts de garantie	8 307	7 355	952
Actif immobilisé	39 292	38 340	952
Fournisseurs, avances et acomptes versés	160	160	
Créances clients et comptes rattachés	142 389	142 389	
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	12	12	
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	29 424	29 424	
Etat - Autres impôts et taxes	918	918	
Factor	871	871	
Débiteurs divers	5 292	5 292	
Actif circulant	179 065	179 065	-
Charges constatées d'avance	2 281	2 281	
Total	220 638	219 686	952

16.4 Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Clients - factures à établir	84 108	45 078
Rabais, remises, ristournes à obtenir	-	8 116
Divers - produits à recevoir	15	-
Produits à recevoir	84 123	53 194

Note 17. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
SICAV monétaires	847	28 322
Valeurs mobilières de placement	847	28 322
Quotas de CO2	-	1 004
Autres titres conférant un droit de propriété	-	1 004
Disponibilités	57 743	4 492

Au 31 décembre 2012 les SICAV monétaires sont intégralement nanties. En 2011, les valeurs mobilières de placement nanties représentaient un montant de 8 k€.

La plus-value latente sur les SICAV au 31 décembre 2012 s'élève à 7,8 k€.

Note 18. CAPITAUX PROPRES

18.1 Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	affectation résultat	Aug. / Red. Capital	Fusion	Impact changement de méthode	Résultat de l'exercice	31/12/2012
Capital social	16 392	-	(14 753)	3 017			4 657
Prime d'émission	307 062	-	(281 438)	-			25 623
Prime de fusion	-	-	-	842			842
Report à nouveau	(266 536)	(29 655)	296 191	-	(217)		(217)
Résultat de la période	(29 655)	29 655	-	-		(3 223)	(3 223)
Capitaux propres	27 263	(0)	-	3 859		(3 223)	27 682

Les impacts de la réduction de capital et de la fusion sur les capitaux propres de la Société sont donnés dans la note 2 « Comparabilité des exercices ».

L'impact changement de méthode est lié à l'harmonisation des engagements de retraites qui n'étaient pas comptabilisés au 31/12/2011 dans les comptes de Direct Energie mais mentionnés en annexe. La constitution de la provision pour les collaborateurs de Direct Energie au 31/12/2011 a été constatée directement en capitaux propres sans impacter le compte de résultat. Cet impact étant non significatif, la société n'a pas produit de comptes pro-forma.

18.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2012 de 46 573 850 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré.

L'évolution du capital social pendant l'exercice se détaille ainsi :

- L'assemblée générale du 8 juin 2012 a approuvé une réduction de capital de 14 753 milliers d'euros motivée par des pertes par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,1 euro. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le nombre de titre composant le capital social
- L'assemblée générale du 11 juillet 2012 a approuvé la fusion-absorption de Direct Energie SA par Poweo SA sur la base d'une parité de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie. Il n'a pas été procédé à l'échange des actions Direct Energie auto-détenue par Direct Energie SA. A la date du 11 juillet 2012 il a donc été procédé à une augmentation de capital de 30 172 608 actions pour 3 017 milliers d'euros.

	Nombre de titres	Valeur (k€)
Capital social au début de l'exercice	16 391 888	16 392
Réduction de capital par réduction du nominal des actions de 1 euro à 0,1 euro	-	(14 752)
Actions créées suite à la fusion absorption de Direct Energie SA	30 172 608	3 017
Capital social à la fin de l'exercice	46 564 496	4 657

Note 19. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2011	Fusion	Dotation	Reprise		31/12/2012
				utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	30 475	1 753	14 149	36 003	1 823	8 550
Provisions pour charges	90	-	327			417
Provisions pour risques et charges	30 565	1 753	14 476	36 003	1 823	8 967
<i>Dont exploitation</i>			7 759	10 259	1 823	
<i>Dont financier</i>						
<i>Dont exceptionnel</i>			6 500	25 744		
<i>Dont report à nouveau</i>			217			

La reprise utilisée sur l'exercice 2012 concerne essentiellement les contrats d'approvisionnement long terme d'accès à l'énergie électrique avec prime de capacité qui ont été terminée au 31/12/2012 ainsi que le débouclage d'une position de CO2 historique.

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire de 2 centimes d'euro par KWh CUMAC manquant.

- A l'issue de la première période (mi 2006- mi 2009), la Société disposait d'un reliquat de 105 GWh CUMAC utilisable sur la prochaine période.
- Les textes définissant la 2ème période sont parus fin 2010 ; de ce fait la Société n'a pas eu d'obligation pour la période du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2011. La deuxième période s'étend du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. Les obligations sont définies à partir d'un coefficient appliqué à certains volumes de vente d'électricité et de gaz sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012. La Société estime son obligation pour la seconde période à 3,59 TWh CUMAC soit 2,4 TWh CUMAC au 31 décembre 2012 par proratisation sur 2 années. Les obligations de la Société étant remplies à hauteur de 1,35 GWh CUMAC au 31/12/2012, la Société a enregistré en 2012 une provision pour risques et charges portant sur 1,04 GWh CUMAC valorisés sur la base des derniers prix d'achat des contrats signés récemment avec des tiers, soit un montant total de 4 millions d'euros. Cette provision a été passée conformément au règlement de l'ANC 2012-04 que la Société a choisi d'appliquer par anticipation selon les modalités permises par ce texte.

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société. Les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement existant au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2.69 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 1 % ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- table de mortalité INSEE TD 2007-2009.

Note 20. DETTES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt bancaires	-	-
Concours bancaires	242	133
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	242	133
Autres emprunts	234	2 040
Dettes financières diverses	32 665	258
Emprunts et dettes financières divers	32 900	2 298
Dettes financières	33 142	2 431

Les « Concours bancaires » au 31/12/2012 sont exclusivement composés d'intérêts courus à payer.

Les « Dettes financières diverses » au 31/12/2012 correspondent à l'avance en compte courant consentie par les membres du concert EBM, François Premier Energie et Impala pour un montant de 30 MM d'euros et à des dépôts reçus.

Note 21. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

21.1 Dettes diverses

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	62 359	65 567
Fournisseurs - factures non parvenues	45 307	35 099
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 666	100 666
Dettes fiscales	92 931	40 970
Dettes sociales	8 124	3 900
Dettes fiscales et sociales	101 055	44 870
Dettes sur immobilisations	18 207	1 014
Autres dettes	26 635	36 169
Dettes diverses	253 562	182 718

Les dettes sur immobilisations concernent essentiellement le solde à verser à Verbund le 1^{er} juillet 2013 suite à l'acquisition par Direct Energie de 46% des titres Poweo.

21.2 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Primes et produits de cession encaissés	-	39 000
Prestations de service	6 578	
Vente d'énergie	211	6 251
Produits constatés d'avance	6 789	45 251

En 2011, les « Primes et produits de cession encaissés » correspondaient à un produit constaté d'avance sur un contrat stratégique. Ce contrat a été cédé en janvier 2012 et le produit de 39 millions d'euros comptabilisé en produit de cession.

21.3 Ventilation des dettes par échéances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	242	242		
Emprunts et dettes financières divers	32 900	32 900		
Dettes financières	33 142	33 142	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 666	92 586	15 079	
Dettes fiscales et sociales	101 055	101 055		
Dettes sur immobilisations	18 207	18 207		
Autres dettes	26 635	26 635		
Dettes diverses	253 562	238 483	15 079	-
Produits constatés d'avance	6 789	6 789		
Total	293 493	278 414	15 079	-

21.4 Charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs - factures à recevoir	45 307	
Dettes fiscales et sociales	6 118	
Autres charges à payer	-	
Charges à payer	51 425	-

Note 22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

22.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

<i>Notionnels en k€</i>	31/12/2012	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	117 192	64 564	46 173	6 455
Engagement net sur opération gaz	(44 092)	(31 699)	(12 393)	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-
<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2012	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 918	1 094	746	77
Engagement net sur opération gaz	(1 719)	(1 224)	(495)	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

Au 31 décembre 2011 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants

<i>Notionnels en k€</i>	31/12/2011	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	372 251	142 068	230 183	-
Engagement net sur opération gaz	16 090	16 090	-	-
Engagement net sur opération autres	(704)	(704)	-	-

<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2011	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	6 581	2 590	3 991	-
Engagement net sur opération gaz	314	314	-	-
Engagement net sur opération autres	(80)	(80)	-	-

La juste valeur de ces instruments est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2001
Juste valeur des opérations à terme	(9 761)	(40 435)
juste valeur des options	(2 042)	-

Avec la mise en place de la loi Nome, la Société bénéficie d'un approvisionnement long terme dans le cadre de l'Arenh (Acces Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). La Société a résilié au 31/12/2012 certains contrats d'approvisionnement long terme conclus précédemment, notamment dans le mécanisme d'enchères mis en place par EDF et dont la juste valeur était présentée en Achats à terme au 31/12/2011.

22.2 Cautions et nantissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie forward	3 000	3 000	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie long terme	32 805	32 805	-	-
Garanties Bancaires sur bail immobilier	813	-	813	-
Garanties Bancaires liées au réseau	6 328	6 328	-	-
Autres garanties bancaires	-	-	-	-
Total	42 946	42 133	813	-

Les garanties bancaires sur contrats énergie forward représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'électricité.

Les garanties bancaires sur contrats énergie long terme représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société Energie concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société tant qu'acteur sur les réseaux français.

Certaines de ces garanties bancaires sont tout ou partiellement contre garanties par des actionnaires du concert EBM, François Premier Energie et Impala pour un montant total de 37 millions d'euros au 31/12/2012.

D'autres font l'objet de dépôts nantis par la Société pour un montant total de 0,8 millions d'euros au 31/12/2012.

22.3 Factor

L'ensemble de la facturation des clients professionnels du périmètre historique de Direct Energie est subrogée auprès d'une société d'affacturage. La position des comptes liés à l'affacturage au 31 décembre 2012 est :

- fond de garantie : Néant
 - compte courant avec le factor : 871 K€

Le contrat en place au 31/12/2012 a été résilié en février 2013. Un nouveau contrat a été mis en place avec un nouvel organisme et couvrira progressivement et au fur et à mesure de la migration des clients dans les systèmes de facturation historiques de Direct Energie, l'ensemble des clients professionnels de la Société.

22.4 Crédit-bail

Au 1^{er} décembre 2008, la Société a procédé à la cession de la partie mise en production de son ERP avec prise d'un crédit-bail sur le bien à partir de la date de cession au 1^{er} décembre 2008. Cette cession s'était effectuée à la valeur nette comptable d'acquisition du bien à savoir 2 848 K€ (décomposé en 177 K€ de matériels informatiques et 2671 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production).

D'autres cessions et prises de crédit bail, toujours relatives à l'ERP, ont été réalisées au cours de l'année 2009. Ces cessions ont été effectuées à la valeur nette comptable d'acquisition du bien pour un montant de 1 611 K€ (décomposé en 425 K€ de matériels informatiques et 1 186 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production).

Aucune nouvelle cession n'a eu lieu durant les exercices 2010 à 2012. Cependant, au cours de l'exercice 2012, un des contrats correspondant à du matériel informatique pour une valeur d'acquisition de 473 K€ est venu à échéance, et la société a racheté le matériel pour un montant de 22 K€ ; ce matériel a été immobilisé et déprécié sur l'exercice 2012

Le détail des engagements de crédit-bail est présenté dans le tableau suivant :

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	2012	cumulées	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans		
Matériel informatique	7	672	-	-	-	-	-
Licences et prestations	980	3 763	778	29	-	807	-
Total	987	4 435	778	29	-	807	-

Le tableau ci-dessous présente les valeurs d'origine et les amortissements qui auraient été enregistrés, pour les contrats non échus, si les biens avaient été acquis par l'entreprise, ces amortissements sont calculés selon les modes et durées suivantes :

- Matériel informatique Linéaire 3 ans
 - Licences et prestations Linéaire 5 ans

	Valeur brute	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	473	32	473	-
Licenses et prestations	3 857	806	3 084	773
Total	4 330	838	3 557	773

22.5 DIF

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en contrat à durée indéterminée, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans plafonnée à 120 heures. Au 31 décembre 2012, le volume cumulé des heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF et non utilisé s'élève à 13 407 heures.

Note 23. SITUATION FISCALE

23.1 Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Lors de la fusion, les sociétés Direct Energie Distribution et Direct Energie Génération ont rejoint le périmètre du groupe fiscal.

Au titre de l'exercice 2012, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Poweo Direct Energie, société de tête du groupe fiscal intégré, et des filiales intégrées Direct Energie Distribution, Direct Energie Génération, PosilyS, Poweo Entreprises et Poweo Services.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

23.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Poweo Direct Energie est de 33% 1/3

Situation au 31/12/2012	Base de calcul	Impôts différés	
		Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	412 925	137 642	-
<i>Déficits propres Poweo Direct Energie</i>	188 728	62 909	
<i>Déficits du groupe fiscal</i>	224 197	74 732	
Décalages certains	22 926	7 642	-
<i>Provision Particip. effort construction</i>	54	18	
<i>Provisions non déductibles</i>	3 424	1 141	
<i>Plus values latentes sur OPCVM</i>	8	3	
<i>Provision Organic</i>	920	307	
<i>Dépréciation des créances clients</i>	18 519	6 173	
Total		145 284	-

Note 24. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

En application des modalités du traité de fusion, les engagements de Poweo envers ses optionnaires en cours d'acquisition ont été conservés et les plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise mis en place par Direct Energie antérieurement à la fusion ont été maintenus sans changement par la Société.

Ces plans sont dénouables en actions et l'acquisition des droits est soumise à des conditions de présence dans la société pour l'ensemble des plans.

24.1 Options de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont les suivantes :

	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'option initial
Plan Poweo du 20/07/2007	19/07/2017	37,87	88 850
Plan Direct Energie du 01/10/2007	01/10/2012	4,30	229 168
Plan Direct Energie du 23/11/2007	23/11/2012	8,55	247 876
Plan Direct Energie du 22/01/2008	22/01/2013	8,55	70 154
Plan Poweo du 18/07/2008	17/07/2018	26,76	175 000
Plan Direct Energie du 12/11/2008	12/11/2013	12,83	261 906
Plan Poweo du 21/08/2009	20/08/2019	29,00	300 000
Plan Poweo du 05/11/2009	05/11/2016	23,00	153 197
Plan Direct Energie du 23/11/2009	23/11/2014	14,97	243 199
Plan Direct Energie du 06/04/2012	06/04/2017	7,48	897 965
Plan Direct Energie du 20/12/2012	20/12/2019	4,77	711 000

Le détail des mouvements sur ces plans est le suivant :

Options en circulation au 31/12/2010	1 918 569
<i>Dont options exerçables</i>	<i>939 354</i>
Options attribuées	-
Options annulées	(83 081)
Options exercées	(19 268)
Options expirées	(265 100)
Options en circulation au 31/12/2011	1 551 120
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 020 704</i>
Options attribuées	1 608 965
Options annulées	(819 571)
Options exercées	(65 475)
Options expirées	(392 300)
Options en circulation au 31/12/2012	1 171 739
<i>Dont options exerçables</i>	<i>605 100</i>

Les caractéristiques et éléments de variations concernant les plans d'options de souscription d'actions de Direct Energie repris par la société ont fait l'objet d'un ajustement du nombre d'option et du prix d'exercice selon les modalités du traité de fusion, c'est-à-dire en fonction de la parité d'échange.

Attributions d'actions gratuites

Les derniers plans mis en place par Direct Energie antérieurement à la fusion ont été débouclés sur l'exercice en décembre 2012.

Le 20 décembre 2012, le conseil d'administration du Groupe a validé l'attribution d'un nouveau plan d'option de souscription d'actions. Ce plan comprend 511 000 actions gratuites dont la libération est fixée au 20 décembre 2015.

Bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise

Les caractéristiques des différents plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise encore en vigueur au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'option initial
Plan Direct Energie du 27/06/2005	27/06/2013	0,79	70 154
Plan Direct Energie du 09/09/2005	09/09/2013	2,34	168 368
Plan Direct Energie du 05/12/2005	05/12/2013	2,34	439 629

L'évolution des plans sur l'exercice se présente comme suit :

Bons en circulation au 31/12/2010	403 336
<i>Dont bons exerçables</i>	<i>403 336</i>
Bons attribués	-
Bons annulés	(9 635)
Bons exercés	(75 860)
Bons expirés	-
Bons en circulation au 31/12/2011	317 841
<i>Dont bons exerçables</i>	<i>317 841</i>
Bons attribués	-
Bons annulés	(79 695)
Bons exercés	(43 118)
Bons expirés	-
Bons en circulation au 31/12/2012	195 028
<i>Dont Bons exerçables</i>	<i>195 028</i>

Note 25. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
	Brut	Provision							
Direct Energie Génération	8 500	-	100%	8 500	396	8 776	571	(54)	-
Direct Energie Distribution	2 038	-	100%	2 038	(17)	3 222	242	(18)	-
Direct Energie 2	1	-	100%	1	(1)	1	-	(0)	-
Gaz de Normandie	9 927	9 927	100%	18 800	(24 541)	5 743	-	14	-
Posily	560	560	100%	110	(5 396)	5 180	3	86	-
Poweo Entreprises	1 000	-	100%	1 000	2 404	3 176	-	(86)	-
Poweo Services	3 300	3 300	100%	100	(3 568)	3 230	-	86	-
Direct Energie EBM entreprises	550	-	50%	1 100	(1 200)	1 659	7 572	(418)	-
Weole	1 105	985	13%	243	(1 105)	-	1 549	(1 629)	-
Ijenko	661	-	8%	862	(867)	-	42	(1 583)	-

Les informations au titre des filiales et participations correspondent à celles du dernier bilan connu. En particulier, pour les sociétés Weole et Ijenko, les informations correspondent à l'exercice 2011, les données relatives à l'exercice 2012 n'étant pas disponibles.

Note 26. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participations	12 089	1 000
Créances rattachées à des participations	16 735	2 538
Créances clients et comptes rattachés	1 422	1 629
Autres créances	-	6 895
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44	1 268
Autres produits financiers	-	-
Dotations financières aux provisions	190	-
Intérêts des comptes courants groupe	648	579
Intérêts sur comptes bancaires ou caution	100	188

Toutes les transactions significatives effectuées par Poweo Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 27. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2012 la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1.536.487 € à laquelle s'ajoutent 17.638 € d'avantages en nature.

Note 28. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Ernst & Young	343	308
Grant Thornton	127	157
Deloitte	352	-
Total Contrôle légal	821	465
Ernst & Young	29	42
Grant Thornton	3	6
Deloitte	-	-
Total Diligences directement liées	31	48
TOTAL	852	513

Note 29. COMPTES CONSOLIDES

La Société publie des comptes consolidés. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 comprend 18 sociétés dont Poweo Direct Energie

Note 30. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Néant